



Alcool au volant dans un departement qui m'est interdit

Par **franck**, le **05/02/2012** à **18:51**

Bonjour,
voila, je suis en conditionnel avec une interdiction de paraitre dans un departement. lors d'un cotrol de vitesse, j'ai etais pris avec 0,36 mg d'alcool au volant et dans le departement qui m'est interdit. est-ce que je risque de voir ma conditionnelle s'annuler et etre remis en prison.
merci pour votre aide

Par **chris_Idv**, le **26/03/2012** à **15:48**

Bonjour,

Oui absolument: il s'agit d'une violation explicite de votre liberté conditionnelle susceptible de vous renvoyer en prison.

Cordialement,